

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT (CODEV) DE GRAND PARIS SUD

Lieu de dialogue et de propositions
citoyennes

Institué par l'article L5211-10-1 du code
général des collectivités territoriales



LE CODEV ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

La participation citoyenne est au cœur du projet politique 2020-2026

Un axe prioritaire
de la communauté d'agglomération
avec un objectif d'inclusion
républicaine, dans une logique
de territoire apprenant
et d'association étroite
du bloc communal

Une vice-présidente
Démocratie participative
(Mme Aurélie GROS)

Un service Participation (dont
mission d'accompagnement
du CODEV)

3 domaines d'intervention

- Elaboration, révision, suivi et évaluation du projet de territoire
- Avis sur les documents de prospective et de planification
- Conception et évaluation des politiques locales de promotion du développement durable



**Le CODEV est composé de citoyens
siégeant exclusivement en qualité d'usagers
et d'habitants du territoire dont
ils représentent la diversité**



- Une co-présidence paritaire
- Une assemblée plénière
- Une collégiale composée des co-référents des groupes de travail et des deux co-présidents
- Des groupes de travail et de réflexion

Des missions au service du territoire et de ses habitants



- Le CODEV conduit ses travaux sur saisine de l'intercommunalité ou par auto-saisine
- Il peut proposer à la collectivité tout sujet qui lui semble refléter une attente de la population

- Relations avec les réseaux d'acteurs, valorisation des initiatives et des projets citoyens

- Ecoute du territoire et des attentes de ses habitants pour percevoir les dynamiques citoyennes et les signaux faibles des évolutions sociétales

- Relai des actions et des expérimentations qui peuvent être reprises et pérennisées par d'autres



DES PRÉCONISATIONS CO-CONSTRUITES



Apport d'un regard citoyen
et d'une expérience d'usage
complémentaire au regard
des experts techniques
et des élus en charge
de prendre les décisions

Le CODEV, partenaire
de la Communauté
d'agglomération pour
co-construire
des contributions
aux effets concrets

Actions multicanal
pour recueillir
la parole des habitants
sur les sujets intéressant
l'agglomération

PORTE-VOIX DE LA SOCIÉTÉ CIVILE



- Principe de " *l'aller vers* ", notamment vers les publics éloignés de l'institution
- Principe de partenariat avec les élus et l'administration de Grand Paris Sud

LE CODEV ET LES COMMUNES :



Pour une culture
commune
de la participation

LE CODEV, PARTENAIRE DES COMMUNES



- Recrutement "*CODEV*" dans les communes
- Permettre un échange de bonnes pratiques
- Mettre en œuvre des co-formations
- Conduire des actions multicanal pour recueillir l'avis de plus de concitoyens

Tisser des liens avec les instances participatives des communes, dans une logique de réseaux d'acteurs

